

PROGRAMME DE FORMATION

Optimiser la gestion des congés payés et des congés conventionnels

Objectifs pédagogiques

Contexte

Dans un secteur où le temps de travail est aménagé de façon à assurer la continuité du service, la maîtrise des règles relatives aux congés payés et aux jours fériés s'avère impérative!

Objectifs pédagogiques :

Maîtriser la règlementation sur les congés payés et congés conventionnels

Gérer efficacement les périodes de congés et les jours fériés

Être capable de restituer les règles à vos collaborateurs

Programme

Les congés payés

- L'ouverture du droit à congé payé
- La durée du congé légal
- La période des congés payés
- Les dates de départ
- Le décompte des jours de congé
- La fermeture de la structure
- Le report des congés payés
- La prise des congés
- Les événements pendant les congés
- L'indemnité de congé payé et l'indemnité compensatrice

Les congés conventionnels

Les jours fériés

- Définition des jours fériés
- Le 1er mai
- Les autres jours fériés

Le cas particulier de la journée de solidarité

Public concerné et prérequis pédagogiques



PROGRAMME DE FORMATION

Cette formation s'adresse aux directeurs, gestionnaires, responsables des ressources humaines, responsables du personnel, salariés...

Cette formation ne nécessite pas de prérequis

Durée, effectifs

1 jour(s) - 7 heures

12 stagiaires (capacité maximum)

Intervenant.e.(s)

Pauline GERE, Juriste en droit social - Service juridique et ressources humaines à l'Uriopss Hauts de France

• Présentation détaillée des intervenants accessible via notre site : www.uriopss-hdf.fr/formation

Moyens pédagogiques et techniques - Matériel nécessaire

7h de classes virtuelles : 10 février 2026 (9h00-17h00) soit 7 heures de formation.

Apports théoriques (80%) et exercices pratiques - mises en situation (20%)

Utilisation de nombreux supports pour faciliter les échanges et les interactions.

Ressources pédagogiques mises à disposition des stagiaires.

Formation à distance qui demande un ordinateur avec connexion internet, caméra et micro

Modalités d'évaluation des acquis

Evaluation des acquis en cours de formation

Sanction visée

Un certificat de réalisation et une attestation de fin de formation seront délivrés à l'issue de l'action

RAPPEL

Pour valider leur formation et obtenir un certificat de réalisation, les stagiaires doivent avoir :

- attesté de leur présence (émargement)
- réalisé les exercices préconisés par le formateur
- réalisé l'évaluation des acquis de leurs connaissances
- complété la fiche individuelle d'évaluation de la formation



PROGRAMME DE FORMATION

Délais moyens pour accéder à la formation

- Les formations en Inter font l'objet d'une programmation accessible via le catalogue en ligne.
- Les formations en Intra sont programmées en tenant compte des disponibilités des apprenants et des intervenants.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap



Les stagiaires en situation de handicap sont invités à préciser leur besoin en amont de la formation afin d'échanger sur les éventuelles adaptations nécessaires en fonction de leur handicap.

Référente Handicap pour l'organisme de formation Uriopss HdF :

Martine BABELA: m.babela@uriopss-hdf.fr

Les locaux de l'Uriopss, à Boves et à Lille, sont accessibles pour les personnes à mobilité réduite. Le cas échéant, l'Uriopss s'appuie sur un réseau de partenaires pour répondre aux besoins exprimés, ou orienter si besoin vers les dispositifs ou acteurs spécialisés.

Registre public d'accessibilité téléchargeable depuis notre site Internet : www.uriopss-hdf.fr/formation

Tarif

Nos tarifs sont nets de taxes, car l'Uriopss n'est pas assujettie à la TVA (art. 261.7-1°b du CGI).